



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 63167

## Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la dématérialisation du carnet de santé. Le carnet de santé est un document confidentiel qui réunit tous les évènements concernant la santé d'un enfant depuis sa naissance. Il est établi au nom de l'enfant et remis aux parents lors de la déclaration de naissance (article L. 2132-1 du code de santé). Un carnet de santé peut être fourni par le conseil général (mission protection maternelle et infantile). Certaines applications pour les i-phones ont été lancées afin de dématérialiser le carnet de santé. Il aimerait savoir si cette dématérialisation va se poursuivre afin de permettre notamment aux Français qui sont à l'étranger de pouvoir suivre leur évolution médicale selon les critères français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63167

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 août 2014](#), page 7087